

Renforcer ses compétences pour agir pour la Santé, Sécurité, Conditions de travail (membres réélus des CSE et CSSCT -300)

Durée Référence

3 jours

2307

21 heures

PRESENTIEL Les membres du CSE (Comité Social Economique) ou de la CSSCT (Commission Santé Sécurité Conditions de travail) participent pleinement à l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise et à la promotion de la santé et de la sécurité des salariés. Compte tenu de leur mission qui les met en relation avec des partenaires tant externes qu'internes à l'entreprise, ils doivent acquérir et maintenir des compétences solides dans les champs de la santé, sécurité et conditions de travail (SSCT). Ce stage permet de :

- mettre à jour les connaissances des élus CSE ou à la CSSCT(-300) après un renouvellement de mandat,
- maintenir les bonnes pratiques et les enrichir par de nouveaux moyens d'action.

Public cible : Encadrement - Chef équipe - Opérateurs - CSE / Chargé prévention

Objectifs : - Réactiver la connaissance des missions du CSE et de la CSSCT en matière de SSCT et de prévention, les moyens dont il dispose

- Observer et analyser les situations de travail pour proposer des améliorations pertinentes
- Tenir compte des modifications techniques et organisationnelles dans l'entreprise ou le BTP pour adapter les actions de prévention
- Améliorer la communication de l'instance et de ses membres

Programme :

JOUR 1

Évaluer le fonctionnement du mandat passé

- Rex sur le travail avec le président du CSE ou de la CSSCT, les QSE, les partenaires externes, des experts
- Restitutions des actions menées
- Réussites et difficultés : identification des causes pour rechercher les raisons pour mutualiser
- Évolutions réglementaires :
 - Évolutions récentes
 - Arbitrages et intégration dans la mission de CSE

JOUR 2

Analyser les méthodes utilisées

- Efficacité des actions d'inspection de lieux de travail
- Repérage des risques sur un chantier
- Rédaction d'un compte rendu de visite
- Bilan sur les analyses d'accidents effectuées
- Proposition des actions de prévention
- Dynamique de mise en action
- Actions d'amélioration pour le prochain mandat
- Organisation et priorisation des actions

JOUR 3

Optimiser la communication de l'instance

- Outils de communication pour valoriser les actions (newsletter, intranet, réseaux sociaux...)
- Communication du CSE ou de la CSSCT adaptée aux attentes et aux outils des générations Y et Z
- Communication et argumentation efficace en réunion

Évaluation individuelle des acquis

Effectif maximum : 12 participants

Les +

Cette formation allie dans le cadre du BTP les apports théoriques et réglementaires à une participation active s'appuyant sur le partage d'expérience.

Méthodes pédagogiques

Animation basée sur le partage d'expérience et les échanges entre stagiaires et s'appuyant sur une alternance entre des apports théoriques et des exercices d'application dans le cadre spécifique du BTP
Utilisation de vidéos tournées sur des chantiers de BTP

Niveau de connaissance préalable recommandé

- Avoir été renouvelé dans son mandat de membre de CSE ou CSSCT (- 300)
- Avoir suivi la formation initiale de membre de CSE ou de CSSCT de 5 j ou de 3 j si effectuée avant le 31/03/2022
- Disposer d'une bonne connaissance de l'organisation de son entreprise et des travaux

Sanction de stage

Attestation de fin de formation